



La Gazette de Monteynard

**Le Maire,
le Conseil
Municipal,
le personnel
communal
vous souhaitent
une
excellente
année 2017**

Dates à retenir

19 janvier au 18 février 2017

Recensement de la population

20 janvier 2017

Vœux du Maire à 19 h à la
salle polyvalente
« Michel Arrighino »

Dans ce numéro

- **Le mot du Maire**
- **Délibérations et travaux**
- **Urbanisme**
- **Infos diverses**
- **Fêtes de Noël**
- **Bienvenue**
- **Etat Civil**

Le mot du Maire aux Monteynards

2016 se termine et marque le début d'un programme d'actions dédié à la sécurité publique. La liaison entre nos hameaux principaux est opérationnelle, c'est une réelle satisfaction de pouvoir permettre à nos jeunes d'abord de se retrouver en toute sécurité mais aussi à tous de se promener en toute sérénité.

Nous avons également réalisé des aménagements sur la route départementale, aux Jean-nots et à l'entrée sud de la commune afin de réduire la vitesse, dissuader les comportements et dépassements dangereux et favoriser ainsi la sécurité routière.

Nous envisageons de poursuivre de tels aménagements aux Ripeaux et à proximité immédiate de l'école, de la Mairie et du parc de logements à la Condamine.

D'autres travaux d'intérêt collectif ont été réalisés durant 2016, aménagements que je vous présenterai à l'occasion de la cérémonie des vœux organisée le 20 janvier 2017 à 19 h à la salle polyvalente. J'espère une participation massive.

Je terminerai avec une pensée profonde pour les victimes du terrorisme qui a encore durement frappé notre pays en 2016.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et tous mes bons vœux pour 2017.

A votre disposition,

Le Maire,
Richard Passelande

Délibérations et travaux

Participation classe ULIS

2 enfants domiciliés à Monteynard sont scolarisés à Jarrie, école d'accueil d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

La Commune d'accueil, conformément à la législation, facture à la commune des enfants concernés une participation annuelle par élève correspondant à la prise en charge des frais afférents à l'école.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la participation par élève s'élève à 1.861,54 €.

Renouvellement de la convention avec le C.A.U.E

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention signée avec le Conseil d'Architecture Urbanisme et de l'Environnement pour poursuivre les permanences gratuites d'un architecte conseil-ler.

Montant à charge de la commune : 165 € par permanence (25 % de subvention par le Conseil Départemental reversé par le C.A.U.E).

Transport scolaire

Accord unanime du Conseil Municipal pour la commande d'un véhicule neuf Peugeot Boxer pour un montant TTC de 21.276,66 €

Le budget de la Régie Communale des Transports dispose de la somme de 20.200 € HT (provisions suite à l'amortissement du minibus existant) auquel il convient d'ajouter le produit de cession du véhicule actuel.

La livraison du nouveau véhicule est prévue en début d'année 2017.

Modifications statutaires de la C.C.M

Les statuts doivent être modifiés pour être en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : actualisation des informations d'ordre général (nom, adresse), nouvelles dispositions relatives à l'intercommunalité avec le renforcement des compétences des communautés de communes.

Accord unanime du Conseil Municipal. (les statuts sont consultables sur le site de la mairie).

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La Commune dépend aujourd'hui du Règlement National d'Urbanisme, le POS qui n'a pas été transformé en PLU avant le 31/12/2015 est devenu caduque au 1^{er} janvier 2016.

En mars 2017, la loi (ALLUR) rend obligatoire la prise de compétences « PLU » pour les communautés de communes sauf en



cas d'opposition d'une minorité des communes membres (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population), appelée minorité de blocage.

Si la commune fait valoir son adhésion à la minorité de blocage, la prise de compétence « PLU » pour les communautés de communes sera obligatoire en 2020.

Le Conseil Municipal décide de s'accorder un délai jusqu'à la prochaine réunion pour délibérer sur la suite à donner au PLUI.

Convention SA Chenil Services

Accord unanime du Conseil Municipal pour la signature de la convention avec Sa Chenil Services à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rappel : Il s'agit d'un contrat de prestations de services illimitées, 24 h/24, 7jours/7 pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur le domaine public, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière *animale*.

Coût de la dépense annuelle : 864 € TTC.

Urbanisme

- ◆ Avis favorable à **M. Dumoulin Julien**, domicilié à Echirrolles pour la construction d'une maison chemin du Champa.
- ◆ Avis favorable à **M. Dias-Pereiro Adrien**, domicilié à Varcès pour une modification de façade de la maison située chemin du Pré Pellat.
- ◆ Avis favorable à **Mme Lhabib-Munoz Deborah**, domiciliée rue des Blais pour la mise en place d'un sas et d'un portillon devant la porte d'entrée.
- ◆ Avis favorable à **M. Dufaure Hubert**, domicilié à Challes-les-Eaux pour la réfection de toiture du garage situé chemin des Granges.
- ◆ Avis favorable à **Mme Ribaud Céline**, domiciliée chemin des Liorats pour le remplacement des fenêtres, porte d'entrée, porte de garage, porte de service et la pose de volets roulants.
- ◆ Avis favorable à **Mme Bobrzyk Odile**, domiciliée impasse du Château pour le remplacement des fenêtres, volets et porte d'entrée.

Permanences de l'architecte conseiller pour le 1^{er} trimestre 2017 (3^{ème} vendredi du mois de 16h à 18h) : les 20 janvier, 17 février et 17 mars 2017.

Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat de Mairie.

Infos diverses

Bi-annualisation des factures d'eau

A compter de 2017, une facture intermédiaire sera adressée courant janvier aux abonnés.

Le montant correspondra à 50 % de la facture de l'exercice précédent, le solde interviendra sur relevé des compteurs.

Règlement en ligne

Par ailleurs à compter de l'exercice 2017, toutes les factures émises par la Commune pourront être réglées en ligne par carte bleue.

Recensement de la population

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. De ce chiffre découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Il permet aussi d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Il aura lieu pour notre commune du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

L'agent recenseur, Bernadette Munoz se présentera chez vous, munie de sa carte officielle.

Elle vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, Bernadette Munoz vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'elle viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre rapidement.

Les informations personnelles délivrées sont protégées.

Pour toute précision, consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr

Restrictions de circulation sur l'agglomération grenobloise

En cas de pic de pollution, la vignette Crit'Air a été adoptée par les 49 communes de la METRO.

Pour acquérir la vignette, site internet : certificat-air.gouv.fr.

Autorisation de sortie du territoire

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.

Recensement militaire

Nous rappelons que les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser le mois ou le trimestre qui suit leur 16^{ème} anniversaire.

Se présenter en Mairie muni(e) du livret de famille.

Inscriptions sur la liste électorale

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles qui auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017, les retardataires doivent se faire inscrire en Mairie avant le 31/12/2016

Club Loisirs pour Tous de Monteynard

Voici les nouveaux horaires (hors vacances scolaires) du Club pour se retrouver à la salle polyvalente « Michel Arighino » (salle de réunion à l'étage) :

- le mercredi de 15 h à 18 h

- le vendredi de 17 h à 20 h

Vous pourrez jouer aux cartes, aux boules et jeux divers.

Le mercredi après-midi de 17 h à 18 h, activité d'éveil corporel avec Carine pour les petits et tout petits.

A vos agendas ! La prochaine manifestation : soirée soupe et crêpes le vendredi 3 février 2017 en soirée.

Site internet

Retrouvez et suivez toutes les informations municipales et associatives sur le site de la mairie : monteynard.fr

Attention

En raison des fêtes de fin d'année la mairie sera fermée au public les 23, 26 et 30 décembre 2016 et le 2 janvier 2017. Pour les inscriptions sur la liste électorale pendant la fermeture de décembre, vous pouvez appeler et/ou laisser un message au 04.76.30.64.29.

Fête de Noël des anciens

Le Maire le C.C.A.S. ont accompagné le 30 octobre dernier les personnes âgées de 65 ans et plus pour une croisière-repas sur le Rhône. Un car a été affrété pour l'occasion et la journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Les personnes absentes au repas ont bénéficié d'un bon d'achat de 35 €.

Nous saluons tout particulièrement les doyens du village, Mauricette Perrin (99 ans) et Robert Turc (94 ans) qui ont droit aussi à la visite du Père Noël.



Fête de Noël des Nounous

Le vendredi 16 décembre, les nounous ont accueilli leurs petits et leurs parents autour d'un arbre de Noël. Un coup de chapeau et un grand merci à Emmanuelle Poncelet qui a animé la soirée avec sa guitare et charmé petits et grands.





Le Noël de l'école

Samedi 17 décembre, la traditionnelle fête de Noël de l'école a débuté cette année à l'Eglise, par un émouvant spectacle de chants organisés par les enseignantes et Angeline Mère, intervenante de musique.

Le Sou des Ecoles a ensuite réuni les enfants accompagnés des parents et amis pour un spectacle de ventriloque.

Puis, le Père Noël est venu remettre un cadeau à tous les élèves.

La matinée s'est terminée par le traditionnel apéritif offert par la Municipalité.

Un grand merci au Sou des Ecoles pour ce sympathique moment festif et de partage.

Merci également à Véronique Pachoud, Carine Porciero, Emilie Charles, Ingrid Laumay, les enseignantes et Angeline Mère (intervenante de musique) pour leur présence et le succès du spectacle proposé.

Bravo à tous.



Les vœux du Maire : 20 janvier 2017

La population est cordialement invitée à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le vendredi 20 janvier 2017 à 19 h à la salle polyvalente « Michel Arrighino ».

A cette occasion, les nouveaux habitants seront invités à titre personnel et se verront remettre un cadeau de bienvenue .

Pour organiser au mieux cette manifestation, merci de vous inscrire par mél : mairiemonteynard38@gmail.com ou par téléphone (0476306343) jusqu'au 10 janvier 2017 à 12 h.

Bienvenue

Bienvenue aux familles nouvellement installées :

- ◆ Dupuis/Verelle, rue des Blais,
- ◆ Bellenger, chemin des Sources,
- ◆ Zouine, rue de la Ville,
- ◆ Gallo/Dousset, chemin de la Côte du Crozet.

Etat Civil

Mariage : Félicitations à Alex Baussand et Emeline Cartoux qui se sont unis le 15 octobre 2016 à Monteynard.

Décès : Claude Munos, née Arnette, décédée le 22 septembre 2016 à Grenoble.